

Image not found or type unknown



Piece principale d'habitation

Par **cdewez**, le **22/07/2010** à **11:41**

Bonjour,rnrnJ'ai une maison de 5 pièces principales que j'ai déclarées à l'assurance, j'ai fait un bureau dans la sous pente de la maison , cette piece mesure 2.50 X 3Mrnune partie est en sous pente donc moins d' 1m80. Doit on la déclarer comme pièce principale?

Par **chaber**, le **22/07/2010** à **11:55**

Bonjour;rnrnCette pièce supplémentaire est à déclarer absolument à votre assureur.rnrnSans déclaration et modification du contrat 6pp au lieu de 5, l'assureur conformément au code des assurances fera application d'une règle prportionnelle que le sinistre soit total ou partiel